

/CS
REPUELIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-496 du 28 Novembre 1986

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé du Plan et de la
Statistique, de l'intérim du Camarade
Adolphe BIAOU, Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pour
compter du 20 Novembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
Conseil Exécutif National,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 20 Novembre 1986, le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé du Plan et de la Statistique est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 28 Novembre 1986

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 ANR 6 SA/CC 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 IGE ET SES
SECTIONS 4 MINISTERES 15 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN-FASJEP 6 JORPE 1
PREFETS 6 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 6.-